



L'IEDOM a démarré le 2 mai la mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe ». La distribution auprès du grand public est assurée depuis cette date par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation est simultanée dans l'ensemble de la zone euro.

Le nouveau 5 €, premier de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro, il y a plus de dix ans. Les signes de sécurité ont été perfectionnés et rendront les billets encore plus sûrs. Ces signes de sécurité, intégrés dans l'ensemble des nouveaux billets, sont faciles à vérifier grâce à la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».

Ainsi, le filigrane et l'hologramme montrent un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à la nouvelle série de billets. Un élément visible au premier coup d'œil est le nombre émeraude, qui change de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Enfin, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures, à gauche et à droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, de reconnaître facilement le billet.

Ces nouveaux billets constituent une évolution. Ils conservent le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série mais sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs. Dans un premier temps, les nouveaux billets coexisteront avec ceux de la première série. Les anciens seront retirés progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment à l'IEDOM et dans les banques centrales de l'Eurosystème.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 2 mai 2013 à Bratislava, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,50 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 50 points de base, à 1,00 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Ces décisions sont compatibles avec de faibles tensions inflationnistes sous-jacentes à moyen terme. Les anticipations d'inflation pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et du crédit demeurent atones. Dans le même temps, la morosité du climat des affaires a persisté au printemps de cette année. La baisse des taux d'intérêt devrait contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise se produisant plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. ».

M. Draghi a également indiqué que « Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel de continuer à réduire la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro et de renforcer la capacité de résistance des banques quand cela s'avère nécessaire. (...) ». En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur Mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un Mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

2 - Commission européenne

La Commission a publié le 3 mai ses prévisions économiques du printemps 2013 : « l'économie de l'UE devrait se stabiliser au premier semestre 2013. Selon les projections, la croissance du PIB va progressivement redevenir positive au second semestre 2013, avant d'accélérer plus fortement en 2014. La demande intérieure restant freinée par un certain nombre d'obstacles typiques des lendemains de crises financières profondes, la demande extérieure devrait être le principal moteur de la croissance cette année. (...) ». On prévoit désormais, pour cette année, une croissance annuelle du PIB de -0,1 % dans l'ensemble de l'UE et de -0,4 % dans la zone euro. En 2014, l'activité économique devrait croître de 1,4 % dans l'ensemble de l'UE et de 1,2 % dans la zone euro. »

3 - Eurostat

Eurostat a publié le 13 avril le bilan du tourisme dans l'UE27 en 2011. Il en ressort qu'en 2011, « les résidents de l'UE27 ont effectué 1,0 milliard de séjours touristiques, dont environ un quart en dehors de leur pays de résidence. Un examen plus détaillé de ces séjours à l'étranger révèle que l'Espagne a été la première destination à l'étranger des résidents de l'UE27 en 2011 (13 % de l'ensemble des séjours à l'étranger), suivie de l'Italie et de la France (9 % chacun). Il convient de noter que ces chiffres se rapportent aux séjours touristiques effectués uniquement par les résidents de l'UE. Ils n'incluent pas les voyages effectués dans l'UE par les non-résidents de l'UE (Les touristes provenant de pays en dehors de l'UE27 représentaient 11 % de l'ensemble des nuitées effectuées dans les établissements d'hébergement touristique dans l'UE27.) »

Actualités législatives

1 – Projet de loi relatif à la consommation

Le projet de loi relatif à la consommation a été présenté en Conseil des ministres le 2 mai 2013. Il vise notamment à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre le surendettement des ménages. Le crédit renouvelable sera mieux encadré. Le Gouvernement va par ailleurs adresser une demande d'avis au Conseil d'Etat pour préparer un amendement du Gouvernement visant à instaurer un registre national des crédits. Ce registre a pour vocation de responsabiliser le prêteur au moment d'octroyer un nouveau crédit en donnant accès à une vision fidèle et exhaustive des emprunts déjà contractés par le consommateur.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/consommation>

2 - Décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière

Ce décret transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Il précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

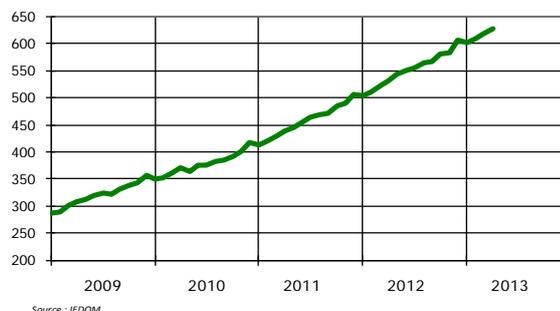
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=2cidTexte=JORFTEXT000027396861&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

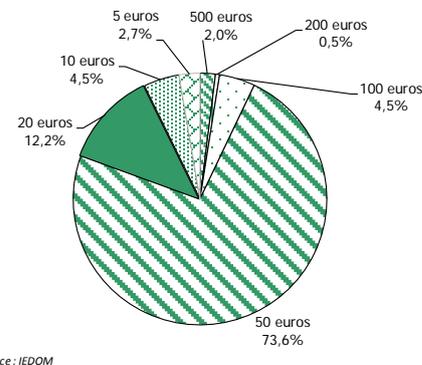
Les émissions nettes

Les émissions nettes de billets ont augmenté de 10,3 millions d'euros après +9,6 millions d'euros le mois précédent (soit +1,7 % après +1,6 % en mars). Elles s'établissent à 628,8 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent une tendance comparable : +1,6 % (après +1,5 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte, depuis la mise en circulation de l'Euro, atteint 11,4 millions au 30 avril ; 74 % d'entre eux sont constitués par la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets a évolué dans des proportions sensiblement identiques en nombre et en valeur, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île, qui s'est appréciée de un euro au cours du 1^{er} trimestre, reste stable à 55,2 € au 30 avril 2013.

Emissions nettes cumulées de billet au 30 avril 2013
En millions d'euros



Répartition des billets en nombre au 30 avril 2013



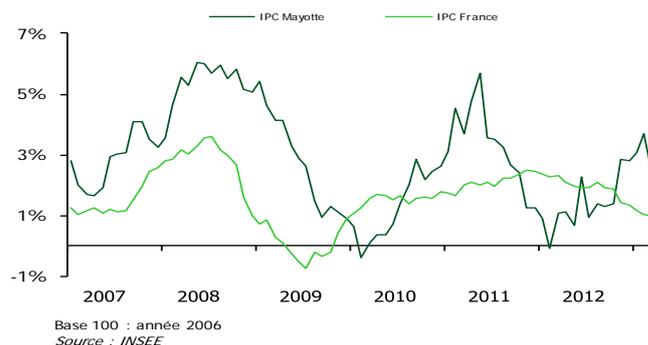
BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Légère baisse de l'IPC en mars

L'Indice des prix à la consommation (IPC) s'est contracté au cours du mois de mars 2013. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des prix des services aux ménages (-1,2 %) et, en particulier, au recul des prix des transports et communication (-4,8 %). Le prix des produits manufacturés et de l'énergie diminuent plus légèrement (-0,1 %) tandis que ceux des produits alimentaires et boissons augmentent (+0,2 %).

En glissement annuel, l'IPC enregistre une croissance de 2,3 %, qui se ralentit sensiblement par rapport au mois de février (+3,7 %). L'inflation reste principalement alimentée par la hausse des prix des produits alimentaires et boissons (+5,6 %).

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Démarrage des négociations concernant le taux d'indexation et revalorisation des retraites

Les négociations concernant le taux d'indexation des salaires dans les fonctions publiques ont débuté à Paris le 24 avril 2013. Les différentes parties aux discussions ont échangé leurs propositions : le gouvernement préconise un taux d'indexation de 40 % échelonné sur 8 ans et l'intersyndicale mahoraise un taux de 115 %. D'autres mesures sont soumises à la négociation, parmi lesquelles, l'instauration de congés bonifiés, une indemnité forfaitaire pour les fonctionnaires restant plus de quatre ans sur l'île et la suppression du décret 96 relatif aux indemnités perçues pendant le séjour des fonctionnaires à Mayotte. Les négociations vont se poursuivre dans les semaines à venir jusqu'à la conclusion d'un accord.

Les retraites (pensions personnelles et de réversion) ont été revalorisées, comme en métropole, de 1,3 % à partir du 1^{er} avril 2013.

Mayotte poursuit sa préparation au statut de RUP

Le président du Conseil général (CG), Daniel ZAÏDANI, a présenté à la presse le 25 avril 2013 les propositions qu'il fera au gouvernement concernant le passage à la fiscalité de droit commun du 1^{er} janvier 2014. Parmi celles-ci figurent une compensation versée par l'Etat pour équilibrer les recettes de la Collectivité qui devraient se réduire avec la disparition des droits de douane et de la taxe à la consommation, la mise en place d'une commission spéciale chargée des dossiers fonciers et la régularisation foncière à titre gracieux par le CG en lieu et place de l'Etat pour certaines parcelles de la Zone des pas géométriques (ZPG), le paiement des impôts fonciers par les propriétaires et la réévaluation des dotations reversées aux collectivités.

Parallèlement, le CG et les acteurs concernés par l'accession au statut de Région ultrapériphérique (RUP) se sont rencontrés pour établir un projet de liste des produits qui pourraient être soumis à l'octroi de mer. Dans le même cadre, la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCIM) a réuni les professionnels autour du thème « Incidences de la future fiscalité de l'octroi de mer ». Enfin, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) a invité 158 professionnels du transport et leurs représentants pour leur présenter les évolutions réglementaires dans leur secteur et, en particulier, le décret « Paquet routier ».

Audience de la CRCM et réduction des délais de paiement public

L'audience solennelle de la Chambre régionale des comptes de Mayotte (CRCM), la 1^{ère} depuis la départementalisation, s'est tenue le 16 avril 2013. Les activités conduites par l'institution en 2012 et les finances des collectivités ont été présentées. Malgré la diminution

du déficit cumulé de la section de fonctionnement du Département (-36 millions d'euros), qui est passé ainsi à 16,8 millions d'euros, la CRCM préconise le maintien des efforts budgétaires. En effet, neuf plans de redressement sont toujours en cours ; le Département, dix communes (sur 17) ainsi que trois syndicats restent sous contrôle budgétaire.

D'autre part, le 31 mars 2013, le décret relatif à la lutte contre les retards de paiement des collectivités publiques est paru au Journal officiel. Dorénavant, les collectivités et administrations publiques mahoraises devront régler leur facture dans un délai de 45 jours suivant leur commande ; le Centre hospitalier de Mayotte (CHM), les communes et syndicats disposeront de 50 jours pour le faire. Après le 31 décembre 2013, le délai de 30 jours devra être appliqué à Mayotte comme il l'est déjà en métropole.

L'environnement au cœur de l'actualité mahoraise

Lors de la semaine du développement durable (1^{er} au 5 avril), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a inauguré le lancement d'une campagne de communication pour le recyclage des Déchets d'équipement électrique ou électronique (DEEE). Eco-systèmes, un éco-organisme composé de 33 producteurs et distributeurs d'appareils ménagers, se chargera du recyclage des DEEE avec l'aide des communes et grâce au financement de l'éco-participation. Une nouvelle campagne de sensibilisation aura lieu lors de l'Aïd El-Fitr, période de renouvellement important de l'électroménager à Mayotte.

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a également tenu le 23 avril un séminaire de restitution de la stratégie nationale de la biodiversité pour le développement durable de Mayotte. Un projet de stratégie biodiversité a été élaboré (il reste à finaliser et valider) et l'Appel de Maoré a été lancé en faveur d'une meilleure connaissance des enjeux de préservation de la biodiversité et de la mise en œuvre d'actions.

Par ailleurs, les Assises de la mer et du littoral ont eu lieu du 23 au 26 avril et ont notamment évoqué la « Protection et valorisation de l'environnement marin ». Une synthèse sera rédigée fin mai pour définir la future Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML).

Enfin, le mois d'avril a vu la publication de la carte géologique par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui permettra l'accompagnement des aménagements du territoire (recherche d'eau et de matériaux, risques naturels, etc.).

2 740 mineurs isolés à Mayotte en 2012 selon l'OMI

Le 1^{er} Comité de pilotage en 2013 de l'Observatoire des mineurs isolés (OMI) s'est tenu le 17 avril à la préfecture en Petite-Terre. Selon l'enquête conduite par le sociologue David GUYOT, qui actualisait le rapport élaboré en janvier 2012, 2 740 mineurs isolés ont été recensés à Mayotte sur la période janvier-novembre 2012. Si le nombre de mineurs est en baisse (2 922 sur les 11 premiers mois de 2011, soit -6,2 %) et dans une moindre situation d'isolement (274 mineurs en 2012 contre 555 en 2011), leur situation scolaire reste préoccupante : les mineurs non scolarisés augmentent entre les deux périodes (636 en 2012 contre 555 en 2011, soit +14,6 %). La réunion a également été l'occasion de faire le point sur les différentes actions réalisées depuis la création de l'OMI en octobre 2010.

Mise en circulation du nouveau billet de 5 € le 2 mai 2013

L'IEDOM démarre le 2 mai 2013 la mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe ». La distribution auprès du grand public sera assurée à partir de cette date par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs de billets des établissements de crédits. Cette mise en circulation est simultanée dans l'ensemble de la zone euro.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

| LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE | | | | Données brutes | Variation sur 1 mois | Variation sur 12 mois |
|---|--|------------|----------|----------------|----------------------|-----------------------|
| Prix (source : INSEE) | Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006 | | mars-13 | 116,6 | -0,4% | 2,3% |
| Chômage (source : Pôle Emploi) | Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A | | janv.-13 | 9 761 | 13,7% | 1,7% |
| Commerce extérieur (Source : Douanes) | Importations (en milliers d'euros) | mensuelles | déc.-12 | 26 913 | -0,3% | 39,2% |
| | (hors hydrocarbures) | cumulées | déc.-12 | 314 750 | 9,4% | 2,9% |
| | Exportations (en milliers d'euros) | mensuelles | déc.-12 | 269 | -55,7% | -48,2% |
| | | cumulées | déc.-12 | 7 306 | 3,8% | 12,2% |
| | Taux de couverture | mensuel | déc.-12 | 1,00% | -1,25 pt | -1,68 pt |
| | | cumulé | déc.-12 | 2,32% | -0,12 pt | 0,19 pt |
| LES SECTEURS D'ACTIVITÉ : | | | | Données brutes | Variation sur 1 mois | Variation sur 12 mois |
| Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile) | Mouvements d'appareils ⁽¹⁾ | mensuels | mars-13 | 503 | 63,8% | 52,0% |
| | | cumulés | mars-13 | 1 301 | - | 33,3% |
| | Nombre de passagers (arrivées+départs) | mensuels | mars-13 | 23 654 | 75,5% | 2,5% |
| | | cumulés | mars-13 | 61 777 | - | -2,5% |
| | Fret et envois postaux (en tonnes) | mensuels | mars-13 | 25,1 | 17,6% | 26,9% |
| | (départs) | cumulés | mars-13 | 73,3 | - | -0,4% |
| BTP (Source : Douanes) | Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes) | mensuelles | déc.-12 | 5 200 | -39,7% | -37,3% |
| | | cumulées | déc.-12 | 86 478 | - | 21,3% |
| Électricité (Source : EDM) | Nombre d'abonnés (cumul) | | mars-13 | 39 470 | -0,1% | 2,8% |
| | Consommation ⁽³⁾ (en Mwh) | cumulée | mars-13 | 64 392 | - | 4,6% |
| Hydrocarbures (Source : TOTAL) | Consommation (en milliers de litres) | mensuelle | mars-13 | 10 059 | 5,9% | 5,3% |
| | | cumulée | mars-13 | 29 550 | - | 5,5% |
| Poissons d'élevage (Source : Douanes) | Exportations : | | | | | |
| | - en tonnes | mensuelles | déc.-12 | 9,2 | 166,7% | - |
| | | cumulées | déc.-12 | 67,4 | - | 103,5% |
| | - en milliers euros | mensuelles | déc.-12 | 71,4 | 165,3% | - |
| | | cumulées | déc.-12 | 492,4 | - | 141,3% |

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

| | taux | date d'effet |
|--|-------|--------------|
| Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème | 0,50% | 02/05/2013 |
| Taux de la facilité de prêt marginal | 1,00% | 02/05/2013 |
| Taux de la facilité de dépôt | 0,00% | 02/05/2013 |

| Taux d'intérêt légal | | | | Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13) | | | | |
|----------------------|------|-------|----------------|--|-------|-------|-------|-------|
| ANNEE | 2013 | 0,04% | JO du 01/03/13 | Livret A et bleu | LDD | LEP | PEL* | CEL* |
| ANNEE | 2012 | 0,71% | JO du 08/02/12 | 1,75% | 1,75% | 2,25% | 2,50% | 1,25% |

* hors prime d'Etat

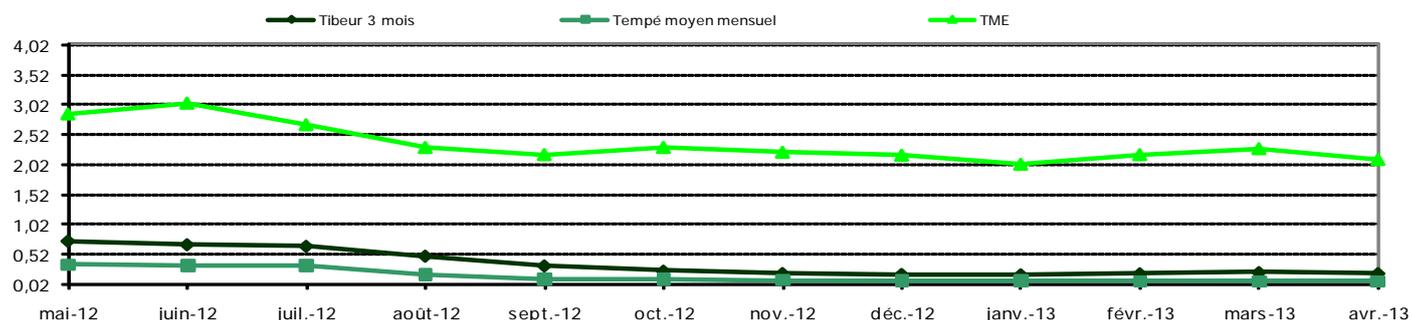
| Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel) | | | | TIBEUR (Avril 2013) | | | |
|---|---------|---------|---------|---|---------|---------|---------|
| Janvier | Février | Mars | Avril | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| 0,0709% | 0,0683% | 0,0702% | 0,8190% | 0,1180% | 0,2090% | 0,3240% | 0,5290% |
| Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME) | | | | Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO) | | | |
| Janvier | Février | Mars | Avril | Janvier | Février | Mars | Avril |
| 2,19% | 2,29% | 2,11% | 1,90% | 2,39% | 2,49% | 2,31% | 2,10% |

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

| Crédits aux particuliers | Seuils de l'usure | Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale | Seuils de l'usure |
|---|-------------------|--|--------------------------|
| Prêts immobiliers | | | |
| Prêts à taux fixe | 5,43% | Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament | 8,09% |
| Prêts à taux variable | 5,01% | Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable | 3,75% |
| Prêts-relais | 5,55% | Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe | 5,29% |
| Autres prêts | | Découverts en compte (1) | 13,37% |
| Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros | 20,29% | Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans | 5,03% |
| Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros | 16,25% | Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale | Seuils de l'usure |
| Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros | 11,48% | Découverts en compte (1) | 13,37% |

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

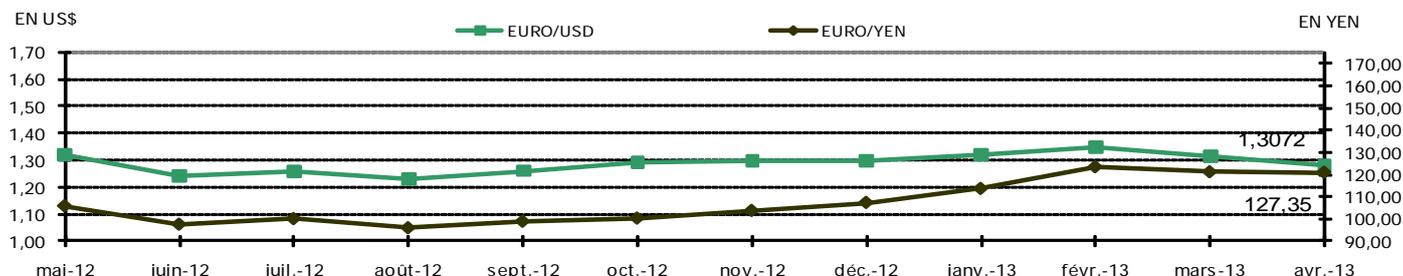
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

| | | | | | |
|----------------------------|-----------|---------------------------|----------|------------------------------|-----------|
| EURO/USD (Etats-Unis) | 1,3072 | EURO/ZAR (Afrique du sud) | 11,8045 | EURO/SRD (Surinam) | 4,3454 |
| EURO/JPY (Japon) | 127,3500 | EURO/BWP (Botswana) | 10,64080 | EURO/ANG (Ant. Néerl.) | 2,3571 |
| EURO/CAD (Canada) | 1,3213 | EURO/SCR (Seychelles) | 15,4470 | EURO/DOP (Rép. Dom.) | 54,153 |
| EURO/GBP (Grande-Bretagne) | 0,84430 | EURO/MUR (Maurice) | 40,8863 | EURO/BBD (La Barbade) | 2,6336 |
| EURO/SGD (Singapour) | 1,6128 | EURO/BRL (Brésil) | 2,6236 | EURO/TTD (Trinité et Tobago) | 8,45 |
| EURO/HKD (Hong-Kong) | 10,1452 | EURO/VEF (Vénézuéla) | 8,2854 | EURO/XPF (COM Pacifique) | 119,33170 |
| EURO/MGA (Madagascar) | 2883,7706 | EURO/XCD (Dominique) | 3,5553 | EURO/FC (Comores) | 491,96775 |

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

| | | | | | |
|----------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 EURO = | 40,3399 BEF | 6,55957 FRF | 40,3399 LUF | 200,482 PTE | 15,6466 EEK |
| | 1,95583 DEM | 0,787564 IEP | 2,20371 NLG | 5,94573 FIM | |
| | 166,386 ESP | 1936,27 ITL | 13,7603 ATS | 340,750 GRD | |
| | 239,640 SIT | 0,585274 CYP | 0,429300 MTL | 30,1260 SKK | |

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 16 mai 2013 - Dépôt légal : mai 2013 - ISSN 1240 - 280X